

Mandat d'enquête et d'audience publique

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Gouvernement du Québec

**Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade
Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour**

**Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec
Plan d'urbanisme (Règlement R.V.Q 990)**

Extraits relatifs aux objectifs de planification sectorielle à l'égard du secteur à l'étude :
les secteurs particuliers de planification

Informations à jour le 23 mai 2013

Mises en garde générale :

Ce document n'a pas de valeur légale. En cas de disparité, le texte du règlement original et de ses règlements de modification prévaut sur le contenu du présent document.

De plus, les informations contenues dans le présent document doivent être utilisées sous réserve des autres dispositions du règlement R.V.Q. 990 et des autres règlements applicables.



Mandat d'enquête et d'audience publique • BAPE

**Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour**

**Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) • Plan d'urbanisme
(Règlement R.V.Q 990)**

Table des matières

Introduction	2
Les secteurs particuliers de planification : mise en contexte	3
Le littoral ouest : un secteur particulier de planification	3



Mandat d'enquête et d'audience publique • BAPE

**Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour**

**Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) • Plan d'urbanisme
(Règlement R.V.Q 990)**

Introduction

Le présent document a été produit à la demande du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) lors de la rencontre préparatoire tenue le 15 mai 2013. Il est déposé dans le cadre de la première partie de l'audience publique à l'égard du projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, celle-ci débutant le 22 mai 2013.

Ce document vise à faire état des objectifs de planification sectorielle à l'égard du secteur à l'étude prévus au plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec. Bien que le PDAD soit entré en vigueur le 9 août 2005, les objectifs d'aménagement qu'il édicte à l'égard de la mise en valeur de la bordure fluviale rejoignent les objectifs actuels de la Ville de Québec.



Les secteurs particuliers de planification : mise en contexte

Conformément aux grandes orientations d'aménagement énoncées au PDAD, les secteurs particuliers de planification visent à améliorer la qualité de vie des résidents et l'aménagement urbain dans son ensemble, à rendre ces espaces plus conviviaux pour les piétons et à préserver la qualité de l'environnement.

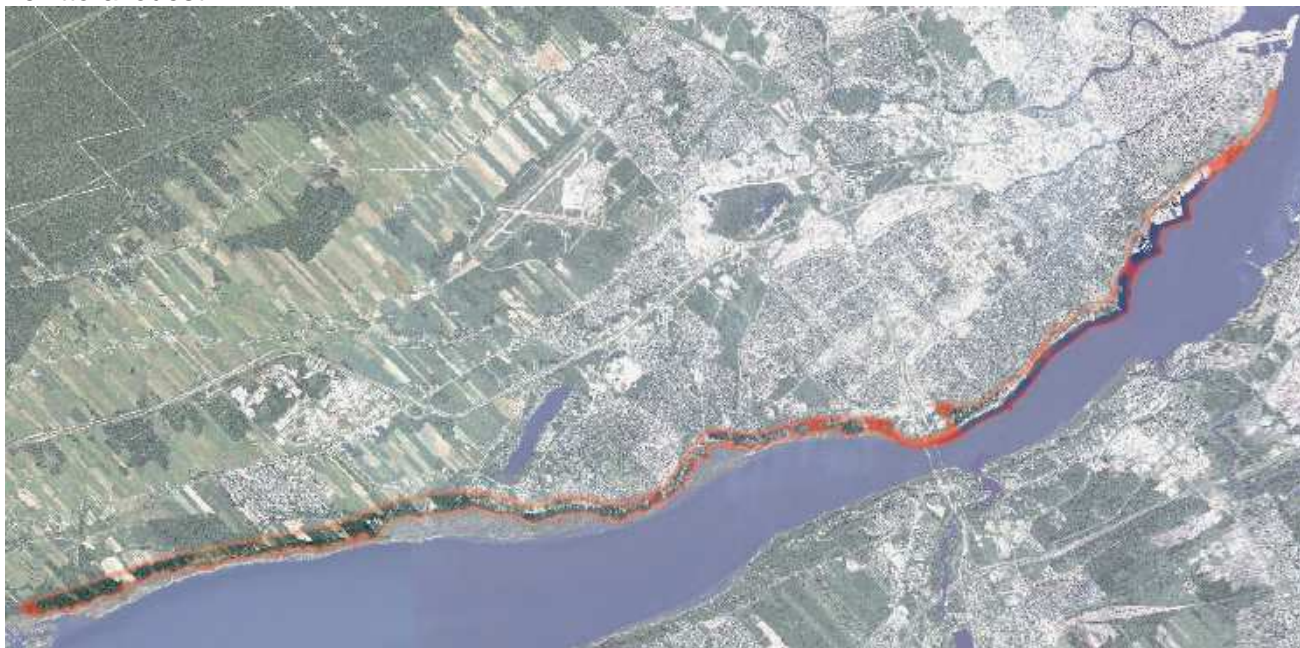
Seule, la Ville ne peut mettre en œuvre ces projets ambitieux. La synergie des initiatives des intervenants locaux et des partenaires majeurs est la condition essentielle à leur réalisation. La Ville veut poursuivre ses efforts pour sensibiliser et mobiliser les différents acteurs du milieu à l'égard du potentiel social et économique que présentent le réaménagement et la revitalisation de ces secteurs.

Le littoral ouest : un secteur particulier de planification

Le fleuve Saint-Laurent est à l'origine de l'histoire de Québec. L'occupation graduelle des berges, notamment à des fins industrielles, a grandement contribué à modifier le paysage riverain et à bouleverser les systèmes écologiques. De toutes les interventions antérieures effectuées sur les rives du fleuve à l'ouest du Vieux-Québec, la construction du boulevard Champlain, au milieu des années 1960, est celle qui a le plus contribué à isoler la rive du fleuve et à couper les liens qui, auparavant, donnaient accès au cours d'eau.

Aujourd'hui, la portion ouest du littoral, qui s'étend du Vieux-Québec à la limite ouest de la ville, présente toutefois un très grand potentiel. La présence d'un paysage remarquable et la possibilité d'accéder facilement au fleuve en font un secteur privilégié pour l'aménagement d'espaces publics d'envergure. Les terrains autrefois utilisés à des fins industrielles et l'enlèvement des réservoirs d'essence ont libéré d'importantes superficies de développement le long de la frange urbaine entre les ponts et la côte de l'Église.

Le littoral ouest



Le boulevard Champlain, la diversité des fonctions urbaines, les terrains libres sans vocation définie, la protection du milieu naturel et les contraintes environnementales constituent la base de la réflexion pour la mise en valeur du littoral ouest. À la lumière des projets déjà élaborés pour ce secteur, la Ville veut développer un concept d'aménagement basé sur un objectif fondamental, qui est de redonner le fleuve aux citoyens.

Consolider l'environnement urbain entre la falaise et le fleuve en favorisant l'accès au littoral et développer un axe récréotouristique

Le littoral constitue l'épine dorsale du plan vert, bleu et blanc. L'élaboration d'un concept d'aménagement du littoral ouest permettra de dégager une vision d'ensemble nécessaire à la mise en œuvre d'un projet intégré et rassembleur, dans la foulée des exercices de planification élaborés par la CCNQ. Le réaménagement des berges fera une place prépondérante à la récréation et au tourisme, en multipliant les accès publics au fleuve. Les objectifs sous-jacents au concept viseront à permettre aux résidents de se réapproprier les berges pour la pratique d'activités de plein air, à densifier certains secteurs, à redonner un caractère plus convivial au boulevard Champlain, à



mettre en valeur le paysage, à protéger l'environnement naturel et à exploiter le plein potentiel du littoral et de ses berges.

En plus de se prêter à la pratique d'activités nautiques, la plaine littorale est un lieu privilégié pour la pratique d'activités récréatives en toutes saisons telles que la marche, le vélo et le ski de fond. La piste cyclable du corridor du Littoral pourrait être prolongée vers l'ouest. Elle longera le chemin du Foulon puis la voie ferrée via la côte Ross, pour rejoindre le Parc Aquarium du Québec et le chemin Saint-Louis. À plus long terme, un lien piéton ou cyclable sous les ponts, vers le parc de la Plage-Jacques-Cartier, permettrait de parcourir le littoral d'ouest en est, dans la mesure où les moyens techniques rendront possibles ces aménagements. Les quais Irving et de l'anse au Foulon, la pointe à Puiseaux et une partie des terrains de la gare maritime Champlain au bassin Brown constituent des secteurs potentiels pour l'aménagement d'espaces publics qui permettront à la population de jouir pleinement du paysage fluvial et d'accéder directement au littoral.

Au cours des dernières années, de nombreux terrains privés, autrefois occupés par des compagnies pétrolières, se sont libérés. Compte tenu de leur localisation en bordure du fleuve, la Ville prévoit réaménager ces terrains à des fins publiques. Elle n'envisage toutefois aucune privatisation des berges entre le boulevard Champlain et la rive.

Pistes d'action

- Élaborer un concept d'aménagement pour le littoral ouest et, au besoin, des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) pour certains tronçons;
- Développer un concept de promenade publique qui relierait les différents secteurs d'intérêt du littoral ouest;
- Compléter la piste cyclable du corridor du Littoral en reliant les portions existantes au sommet et au pied de la falaise en passant par le Parc Aquarium du Québec;
- Aménager un lien cyclable ou piéton sous les ponts pour rejoindre le parc de la Plage-Jacques-Cartier;
- Aménager la pointe à Puiseaux (quai Frontenac) à des fins publiques ainsi qu'un parc linéaire dans le secteur de l'anse au Foulon;



- Élaborer un projet d'aménagement et d'animation au quai Irving en y intégrant au besoin un pavillon d'accueil;
- Décontaminer les terrains localisés entre le chemin du Foulon et le boulevard Champlain et les réaménager à des fins de parcs publics.

Rendre plus convivial le boulevard Champlain

Le boulevard Champlain est l'un des deux principaux parcours cérémoniels vers la colline Parlementaire. L'aménagement d'un tel parcours doit donc offrir un environnement qui exprime le statut de capitale de la ville et reflète la qualité de vie dont bénéficie la population de Québec. L'axe Champlain constitue également une voie d'accès privilégiée au port de Québec, notamment à la gare maritime Champlain.

La qualité de l'accès au littoral et la mise en valeur du site commandent donc une réflexion sur l'amélioration de cette artère, de manière à sécuriser les piétons et les cyclistes, à valoriser le potentiel paysager du littoral tout en assurant la fluidité des déplacements pour répondre de façon appropriée aux exigences relatives à la desserte routière vers le port.

Pistes d'action

- Prévoir un éclairage, une largeur de voie et des traverses piétonnes appropriées pour rendre plus sécuritaire et convivial le boulevard Champlain;
- Participer aux études que pourrait mener la CCNQ ou d'autres partenaires pour revoir la configuration du boulevard Champlain.